



INSTITUT DE FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Formation Sous-Section 4 Opérateur - Recyclage

Détail de la formation :

La formation s'adresse aux opérateurs de diagnostics.

Vous devrez justifier d'une attestation Sous-Section 4 en cours de validité.

Cette journée de recyclage obligatoire (si le délai réglementaire de 3 ans après la formation préalable ou le dernier recyclage est dépassé, les stagiaires devront reprendre le cursus de formation à partir de la formation préalable soit 2 jours au lieu de 1 jour), vise à réaliser un retour d'expérience sur vos différentes missions réalisées et une validation des acquis afin de s'assurer de la bonne compréhension de cette journée.



Programme de formation :

Partie théorique :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Les exigences du Code de la Santé Publique et du Code du Travail
- Protection des travailleurs

Partie pratique :

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone
- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle et collective adaptés

A l'issue de la formation, une évaluation des compétences valide les capacités des participants qui obtiennent ainsi l'attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.